



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

**direction départementale
des Territoires**

Commission départementale de la consommation des espaces agricoles

mai 2012

Service Urbanisme, Habitat, Ville – Bureau document d'urbanisme et planification

Sommaire

- ◆ Le contexte législatif et réglementaire
- ◆ Le constat en région Centre
- ◆ Le point de vue de l'Etat en région centre
- ◆ La CDCEA :
 - ◆ Les objectifs
 - ◆ La consultation
 - ◆ Le fonctionnement
 - ◆ Le premier bilan
 - ◆ La doctrine

Le Contexte législatif

- La loi grenelle II du 12 juillet 2010, notamment ses articles 17, 19, et 121, réaffirme la lutte contre l'artificialisation des sols et la nécessité de protéger les espaces agricoles
- La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 27 juillet 2010 notamment ses articles 51 et 55 pour inscrire l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires

Le contexte réglementaire

- Le décret n°2011-189 du 16 février 2011 fixe la composition de la commission
- Le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 détermine le fonctionnement des commissions à caractère consultatif
- La circulaire d'application du 9 février 2012 précise les objectifs, les modalités de fonctionnement et l'élaboration des avis
- L'arrêté préfectoral du 17 juin 2011 porte création de la CDCEA dans le Cher



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

**direction départementale
des Territoires**

Le constat en région centre

Première région française (période 1995-2010) pour la consommation d'espaces agricoles (5700 ha de terres agricoles sont perdus par an)

Si l'on tenait compte uniquement du critère démographique, il faudrait diviser par 4 le rythme d'artificialisation pour qu'elle se situe dans la moyenne nationale attendue d'ici 2020

Document « consommation de l'espace en région centre » - Sept 2011 – DREAL centre & DRAAF centre

Service Urbanisme, Habitat, Ville – Bureau document d'urbanisme et planification

Le constat en région centre

1/3 de l'artificialisation serait consacrée à la production de logements, 1/3 au développement des zones industrielles et commerciales et 1/3 aux équipements publics et les voies de communication.

30% des surfaces en zone d'activité sont vacantes soit environ 4500 ha disponibles. Cela équivaut aux surfaces économiques nécessaires pour la région sur les quinze prochaines années.

Le point de vue de l'Etat en région centre

Le constat en région centre a été établi au travers de l'étude régionale sur l'étalement urbain qui a permis à l'Etat de construire son point de vue au travers d'une note sur la consommation de l'espace.

En savoir plus : [Site DREAL](#)

Cette note a été adressée à l'ensemble des maires des communes du Cher accompagnée d'[un courrier](#) (3/04/12) insistant sur :

La réduction de la taille des parcelles

La mise en place de la CDCEA

Service Urbanisme, Habitat, Ville – Bureau document d'urbanisme et planification

Les objectifs de la CDCEA

Préserver le capital de production de l'agriculture notamment le foncier agricole

Mieux maîtriser l'artificialisation des espaces agricoles

Avec la préservation des espaces naturels et forestiers

**Réduire le rythme de consommation d'espaces agricoles
de 50% durant les 10 ans à venir**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

**direction départementale
des Territoires**

La consultation de la CDCEA

**La CDCEA doit être consultée pour tous les documents
d'urbanisme en élaboration ou en révision**

Service Urbanisme, Habitat, Ville – Bureau document d'urbanisme et planification

Le fonctionnement de la CDCEA

Fréquence des réunions : 1 fois par mois selon un calendrier annuel défini par le préfet

Modalité de consultation pour les DU

- ◆ PLU : dans le cadre de la consultation des services sur PLU arrêtés
- ◆ Cartes communales : transmission à la DDT par la commune ou BE 2 mois avant l'enquête publique

Le premier bilan d'octobre 2011 à mai 2012

3 PLU et 4 cartes communales présentées

- Parmi les 3 PLU, 3 avis favorables avec réserves
- Parmi les 4 cartes communales, 2 avis favorables avec réserves, 2 avis reportés

Le contenu des réserves et les raisons des reports :

- Densifier les zones U - Diminuer les tailles de parcelles
- Phaser l'ouverture à l'urbanisation à moyen terme des zones AU
- Justifier le dimensionnement des zones AU
- Préciser la prise en compte des trames verte et bleue

La doctrine



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

**direction départementale
des Territoires**

Chacun des territoires d'un département peut présenter des enjeux différents tant en terme de production agricole que de vulnérabilité (pression urbaine ...).

Par ailleurs un territoire peut présenter des enjeux de développement particulier, environnementaux ou paysagers.

circulaire du 9 février 2012

Ainsi chaque commission départementale construit sa doctrine qui est évolutive

Service Urbanisme, Habitat, Ville – Bureau document d'urbanisme et planification



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

**direction départementale
des Territoires**

La doctrine

A la DDT 18, tant pour la CDCEA que pour la problématique générale de consommation d'espace :

- Des éléments de doctrine existent :
 - [La Charte Agriculture, Urbanisme, Territoires \(2010\)](#)
 - [L'étude régionale sur l'étalement urbain \(2011\)](#)
- Un dispositif interne à été mis en place : le "groupe de travail CDCEA"

Service Urbanisme, Habitat, Ville – Bureau document d'urbanisme et planification
